

## PROGRAMME CPAS 2013-2018

### ➤ **Dispositions générales :**

Toute personne a droit à l'aide sociale. Celle-ci a pour but de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine. La mission du CPAS est de coordonner l'ensemble des politiques sociales de la commune. Dans un contexte économique empreint d'instabilité, un contexte où la précarité rythme le quotidien de bon nombre de familles wallonnes, le CPAS est notre meilleur partenaire pour faire face à de nouveaux défis de société.

### ➤ **Les aides :**

Les aides peuvent être matérielles, sociales, médicales, médico-sociales ou psychologiques. Ces aides peuvent être octroyées sous différentes formes :

- aides financières périodiques ou occasionnelles,
- avances sur prestations sociales,
- prestations de services (repas à domicile),
- aides en nature.

### ➤ **Rôles des assistantes sociales :**

- repérer le problème social,
- analyser la situation,
- évaluer, diagnostiquer,
- responsabiliser (trouver une solution avec la personne),
- créer un plan d'intervention (objectifs),
- évaluer, vérifier.

*-Plus concrètement :*

- aider dans certaines démarches rédactionnelles,
- s'occuper des médiations de dettes,
- Gérer les budgets,
- ...

Nous devons pour cela veiller au suivi de leurs formations

### ➤ **Quelques actions du CPAS qui seront maintenues, voire amplifiées :**

- guidances énergétiques, projet PAPE (Plan d'action préventif en matière d'énergie) : subside pour l'amélioration d'isolation, organisations de conférences, etc,
- fonds mazout : allocations,
- convention de collaboration, coordination Basse-Meuse lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales,
- ventes, prêts ou dons de vélos récupérés par les recyparcs,
- mises à dispositions d'appareils de chauffage, de frigos, de meubles, cuisinières, etc, qui nous sont offerts,
- permanences pour le chargement de compteurs à budgets,
- services d'aide familiale et garde malade,
- visites de personnes seules : convention avec l'Agence locale pour l'emploi,
- les repas à domiciles (payants),
- lavage, repassage (payants),

- voiturage (payant),
- la Boîte à chiffons : magasin de vêtements à bas prix,
- la Boîte à chiffons permet également d'engager une personne afin qu'elle retrouve ses droits au chômage : art 60 (§7).

➤ **Logements :**

**1. Initiative locale d'accueil, ILA**

- Dalhem : 3 personnes isolées,
- Dalhem : famille de 5 personnes,
- Warsage : famille de 6 personnes,
- Berneau : famille de 6 personnes,

Ces bâtiments pour candidats réfugiés politiques sont pris en charge par l'état et le fait d'organiser cet accueil sur le territoire de la commune diminue le nombre de candidats désignés à notre CPAS.

**2. Logements de type social, de transit ou d'insertion**

- Rue H. Francotte : 2 logements d'insertion,
- Rue L. Pirard : 1 logement social,
- Place du Centenaire : 1 logement social,
- Place du Centenaire : 1 logement de transit,
- Place du Centenaire: 1 logement social (à créer),
- Chemin des Crêtes : 2 logements sociaux,
- Bassetrée : 2 logements de transit et 2 logements d'insertion (à créer).

**3. Régionale visétoise :**

Outre les logements situés Clos de la Chinstrée, à la ferme Herens, à la résidence Emile Nizet, le CPAS de Dalhem a signé une convention de bail emphytéotique pour une durée de 65 ans avec la société régionale visétoise pour la création de six logements rue J. Dethier à Dalhem ( anciens ateliers Jamar).

➤ **Conclusion :**

Il est très difficile de prévoir une politique à long terme de l'évolution du CPAS. Nous sommes tenus de suivre l'évolution de cas de plus en plus précaires et nous devons être attentifs à chercher les subventions et aides afin de faire face aux situations les plus pénibles. »